



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH05/2025

Casablanca, le 27 JAN. 2025

APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement de deux (02) Chef de Projets auprès de la Direction Générale (rang Division).

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CHEF DE PROJET

Relevant de la Direction Générale, les principales missions du Chef de Projet consistent à :

- Piloter la mise en œuvre des projets assignés par la Direction Générale de l'Office depuis la conception, la planification jusqu'à la réalisation et l'évaluation en veillant au respect de la qualité, des délais et des budgets alloués ;
- Contribuer à l'identification du portefeuille des projets cibles de l'Office par la déclinaison des orientations stratégiques en plan d'actions ;
- Assurer l'interface avec les différents acteurs internes et externes intervenant dans la réalisation des projets sous sa responsabilité et veiller à leur mobilisation ;
- Veiller à la production des bilans d'activités et des différents tableaux de bord de suivi et de pilotage sur l'ensemble des projets sous sa responsabilité ;
- Centraliser l'ensemble des livrables des projets, en vue de constater l'avancement effectif des travaux et de constituer, au fur et à mesure, la mémoire des projets
- Remonter les questions clés, les éventuelles alertes de dépassement ou de dysfonctionnement à la Direction Générale pour arbitrage et la mise en place d'actions de correction ;

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.

www.onp.ma

المكتب الوطني للصيد 15 زنقة الملازم الأول محمد محروود - ص.ب. رقم 16243 - 20 300 الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 24 05 51 - الفاكس: 05 22 24 23 05

OFFICE NATIONAL DES PECHEES - 15, rue du Lieutenant Med Mahroud B.P: 16243 - 20 300 Casablanca - Tél.: (212) 522 24 05 51 - Fax.: (212) 522 24 23 05 - e-mail: onp@onp.ma

I.F.: 1030035 - ICE : 001674301000044

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS – CANDIDAT INTERNE /CDI
<ul style="list-style-type: none">• Être de nationalité (e) marocaine ;• Être titulaire d'un diplôme Bac+4 ou plus ;• Avoir une expérience de 5 ans au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 3 années au moins dans un poste de responsabilité ou un poste similaire (gestion de projet).	<ul style="list-style-type: none">• Être classé(e) à l'échelle 10 ou plus ;• Être titulaire d'un diplôme Bac+2 ou plus ;• Avoir une expérience de 5 ans au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 3 ans au moins dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 11 FEV. 2025 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.


Le Secrétaire Général
BOUMAHRAZ Abdelhak

Conditions :

- les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;
- les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (NB : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;
- La condition « être classée à l'échelle 10 ou plus » concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.